Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 HB-ZSE Gris	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	FFCAM	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
7 juillet	la BERARDE	promontoire/chateleret		1	1	montée des alèses en cabine + vol photos tech refuge chateleret
		pilate / temple		1	1	montée des alèses en cabine + technicien pour réparer le lave vaisselle de la Pilate (montée) ✳
		la lavey		4		une charge montée et 3 descentes

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

✳ Descente à pied pour le technicien ou posé d'attente hélico pour le redescendre.
Pas de rajout de rotation exprès pour le retour

COPIE AU SECTEUR OISANS/VALBONNAIS

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 231 /2020

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 6/07/2020

Le Directeur,

PARC NATIONAL DES ECRINS

Pierre Commenville